



Commission des solidarités

4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

CMS d'ECKBOLSHEIM

Rapport n° CP/2012/204

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne le déménagement du centre médico-social, actuellement implanté au sous-sol de l'école primaire, dans des locaux situés au 1 rue Traversière / place de l'hôtel de ville à ECKBOLSHEIM.

Le centre médico-social d'Eckbolsheim est actuellement installé en sous-sol de l'école primaire, sise 10 rue du Général Leclerc, dans des locaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite, ne répondant de surcroît pas au principe de sécurité des travailleurs sociaux, du fait de leur isolement. L'occupation de ce local se fait actuellement sans convention d'occupation, dans le cadre d'une gratuité totale, y compris les charges.

La mairie d'Eckbolsheim propose d'implanter les nouveaux locaux au 1^{er} étage d'un bâtiment appartenant à la commune, sis 1 rue Traversière/place de l'hôtel de ville. Le rez-de-chaussée est occupé par une agence de la poste. Au 1^{er} étage l'on trouve 2 appartements, dont l'un sera dévolu au centre médico-social.

Cet appartement sera totalement rénové, sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Eckbolsheim. Il représente 86 m², soit 66.50 % des surfaces rénovées. De par sa situation en étage, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite rend l'implantation d'un ascenseur indispensable. La dépense subventionnable liée à l'accessibilité est ramenée au prorata des surfaces dévolues au centre médico-social.

Le coût de l'opération est estimé à 147 164 € HT, dont 102 164 € pour l'accessibilité (travaux extérieurs et ascenseur) et 45 000 € pour les aménagements intérieurs.

Les travaux relatifs aux centres médico-sociaux peuvent bénéficier d'une subvention représentant 40 % de la dépense prévisionnelle HT.

Ainsi la participation financière départementale serait de 45 176 € ($102\,500 \times 66.50\% \times 40\% = 27\,176\,€$) + ($45\,000 \times 40\% = 18\,000\,€$). Elle est portée à 50 000 € en contrepartie de la gratuité du loyer et d'une refacturation des charges.

Il est proposé d'accorder une subvention de **50 000 €** à la commune d'Eckbolsheim pour les travaux d'aménagement du centre médico-social dans des locaux situés au 1 rue Traversière/place de l'hôtel de ville. Cette opération est inscrite au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (volet 1 projet 8043).


Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35401	204-204142-50	300 000,00 €	159 507,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 50 000 € à la commune d'ECKBOLSHEIM pour les travaux d'aménagement du centre médico-social dans des locaux situés 1 rue Traversière/place de l'hôtel de ville.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL